

MARINA DU VIEUX PORT DE CANNES

QUAI D'HONNEUR

DOSSIER de DEMANDE de POSTE à QUAI lors des MANIFESTATIONS COMMERCIALES

Version 5.6.1 du 14 Septembre 2022

NOUS RETOURNER LE DOSSIER DANS CET ORDRE SVP: 

Partie 1: Dossier de demande de poste (pages de 1.1 à 1.7) 

Partie 2: Dossier des pièces justificatives (pages de 2.1 à 2.7) 

A CONSERVER :

Partie 3: Réglementations (pages de 3.1 à 3.8)

- Réglementation sur les enseignes et barrières (navires et quais)
- Réglementation du quai d'Honneur
- Liste des prestataires agréés pour la collecte des eaux usées des navires à la date du 15 Sept 2022
- Tentes de quai : Cahier des charges

DOSSIER DE DEMANDE DE PLACE AU PORT DE CANNES Procédure Quai d'Honneur

M MANIFESTATION : _____ 20__

Q  MARQUE(S) : 1. _____
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____

PORT DE
CANNES

A AFFRETEUR : _____

Contrat
d'affrètement
direct

REPRESENTANT

B de l'AFFRETEUR _____

D du PROPRIETAIRE _____

P PROPRIETAIRE : _____

N NAVIRE : _____

C CAPITAINE : _____

Date de réception 1er dépôt ___ / ___ / _____

Cachet du port

Date de réception 2ème dépôt ___ / ___ / _____

Cachet du port

Merci de ne rien
inscrire dans les
cases grisées

DATE _____
PRESENCES _____
LONGUEUR _____
VIREMENT _____

**DEMANDE DE PLACE AU
VIEUX PORT DE CANNES**

M MANIFESTATION : _____ **20**_____

N NAVIRE : _____

C CAPITAINE : _____

CLIENT FINAL

PROPRIETAIRE A BORD

A1 Je soussigné (Prénom, Nom) : _____

Agissant en qualité de (fonction) : _____

A2 Pour le compte de la société : _____ 

Domiciliée (adresse complète) : _____

Téléphone : _____

Email : _____

a) DECLARE :

Q **avoir affrété le navire N selon contrat ci-joint
pour y représenter la marque** _____ 

utiliser mon propre navire N 

b) DEMANDE une place au port de CANNES pendant la manifestation **M**, au profit du navire **N**

c) RECONNAIS avoir pris connaissance de la « **Procédure d'attribution de places au port de Cannes lors des manifestations commerciales** », et notamment ses paragraphes §3.6 relatif au parasitisme commercial, et §11.2 portant renonciation à recours.

d) CERTIFIE l'exactitude des renseignements ci-dessus

B1 Je, affréteur soussigné, déclare également donner pouvoir à :
(Prénom, Nom) : _____ 

B2 (**BROKER**, AGENT) la société : _____

Domiciliée (adresse complète) : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Pour déposer la présente demande et effectuer en mon nom tous les actes rendus nécessaires à la bonne exécution de la procédure de demande de place.

Fait à _____, le _____

Signature du représentant **A1** de **A2**

Signature du représentant **B1** de **B2**

Merci de ne rien inscrire dans les cases grisées

pas de dette N

pas de dette A

Lien A-M

Première demande

contrat joint

contrat P-A

preuve 1er acompte

certificat usage privé

RCS ou equiv joint

RCS OK

pas de dette B

tous renseignements lisibles et complets

DECLARATION DU BROKER et/ou AFFRETEUR/CLIENT FINAL

Merci de ne rien
inscrire dans les
cases grisées

Je soussigné, (Prénom, Nom) : _____

Broker (B1/B2)

Affréteur/client final (A1/A2)

représentant la société _____

en qualité de _____

E mail _____

reconnais avoir pris connaissance, transmis et expliqué à l'utilisateur du navire les modalités du **chapitre 3.6: activités commerciales** et tout particulièrement les points concernant les relations avec l'organisateur de la manifestation, le parasitisme commercial, les activités commerciales à bord du navire ainsi que leurs limites imposées par la loi et la procédure Quai d' Honneur v5.1

tous
renseignements
lisibles et complets

Fait à _____, le _____

Signature : _____

ACCREDITATIONS AUPRES DE L'ORGANISATEUR DE LA MANIFESTATION

Nom(s) de(s) la société(s) présente(s) à bord:

1.
2.
3.
4.
5.

MIPIM, MIPTV, MIPCOM Numéro(s) client(s) :

(Facture RX à joindre)

IMPORTANT : Minimum d'accréditations par taille de navire loué :

- Moins de 18m = 2 accréditations au minimum par société
- Entre 18 et 24m = 3 accréditations au minimum par société
- Entre 24 et 39m = 4 accréditations au minimum par société
- Plus de 39m = 5 accréditations au minimum par société

Facture jointe

Preuve fournie

Facture jointe

TFWA TAX FREE : Numéro Yacht Village :

OU preuve de présence au marché du Duty Free

Cannes Lions N° du YACHT PASS : **YP** /

(Facture CANNES LIONS à joindre)

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE NAVIRE

Merci de ne rien inscrire dans les cases grisées

N NOM DU NAVIRE : _____

Longueur Hors Tout : _____ m **Largeur Hors Tout** : _____ m **Tirant d'eau** : _____ m

N° OMI : _____ Pavillon : _____ Certificat de 

l'Etat du pavillon (nom de l'autorité de certification) : _____ 

Valable jusqu'au : ____/____/____ (JJ/MM/AA) copie jointe copie déjà fournie

Statut (cf. §4.2) cocher une des 3 cases Navire de commerce (A)

Classe: _____ Navire régulièrement autorisé à effectuer du charter (A)

Navire de plaisance (B)

Compagnie d'assurance : _____ Couvrant l'utilisation du navire en manifestation 

Valable jusqu'au : ____/____/____ (JJ/MM/AA) copie jointe 

certificat, classe et statut OK

assurance jointe
 assurance OK
 certificate of compliance avec visites contrôles à jour OK

PROPRIETAIRE, ARMATEUR

P1 Je soussigné, (Prénom, Nom) : _____

P2 Nom de la société : _____

Domiciliée (adresse complète) : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

a) CERTIFIE l'exactitude des renseignements ci-dessus.

b) RECONNAIS avoir pris connaissance de la « **Procédure d'attribution de places au port de Cannes lors des manifestations commerciales** » et notamment des exigences relatives à la sécurité du navire et de ses passagers.

c) DECLARE que mon navire et les prestations y afférentes sont conformes à la réglementation fiscale et ne pas avoir de dettes envers la MARINA DU VIEUX PORT DE CANNES.

DELEGATAIRE

Je, propriétaire soussigné, déclare également donner délégation à :

(Prénom, Nom) : _____ 

D1 Société : _____

D2 Domiciliée (adresse complète) : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Pour me représenter auprès de l'affréteur du navire et de l'autorité portuaire de Cannes.

Fait à _____ le _____

Signature du représentant **P1** de **P2**

Signature du représentant **D1** de **D2**

Délégué D1/D2 identique au broker B1/B2

RCS ou equiv joint
 RCS OK

Pouvoir de P2 à D2 fourni

Tous renseignements lisibles et complets

DECLARATION DU CAPITAINE

Merci de ne rien
inscrire dans les
cases grisées

C CAPITAINE **N Navire** :

Je soussigné, (Prénom, Nom) :

Téléphone :

E-mail :

- a) DECLARE être le capitaine du navire N, être régulièrement autorisé par son armateur et disposer des qualifications réglementaires,
- b) RECONNAIS avoir pris connaissance de la « **Procédure d'attribution de places au port de Cannes lors des manifestations commerciales** » et notamment des exigences relatives à la sécurité du navire et de ses passagers,
- c) RECONNAIS avoir pris connaissance de la règle "ZERO REJET" appliquée au port de Cannes et M'ENGAGE à respecter scrupuleusement cette exigence.
- d) M'ENGAGE à remettre les quais en parfait état avant le départ du navire du port (pas de déchets abandonnés sur le quai, potelets remis en place etc...)
- e) M'ENGAGE à ne pas recevoir à bord plus de _____ passagers, correspondant à la charge admissible du navire N lors d'un séjour au port.
- f) DECLARE exactes les caractéristiques suivantes du navire N*:
- **Longueur Hors Tout** : _____ mètres
 - **Largeur Hors Tout** : _____ mètres
 - **Tirant d'Eau** : _____ mètres

***IMPORTANT** : Le plan de mouillage est élaboré à partir de ces données HORS TOUT, toute déclaration fautive ou erronée entraînera l'exclusion du navire à l'évènement.

Fait à _____, le _____

Signature du Capitaine _____

NOTA A :

Conformément à l'annexe 4 de la procédure Quai d'Honneur, les livraisons de carburants ou la collecte d'autres produits polluants sont interdites durant la manifestation. Le pompage d'eaux usées pourra se faire:

- avant la manifestation depuis le quai ou par voie maritime.
- pendant la manifestation par voie maritime.
- Après la manifestation depuis le quai ou par voie maritime.

Sont uniquement autorisés à collecter les eaux usées des navires les prestataires agréés par le port. La liste à jour des prestataires agréés par le port est disponible sur simple demande au port de Cannes.

NOTA B :

Les dates exactes d'arrivée et départ souhaitées pour chaque bateau doivent être communiquées impérativement au port sur l'adresse e-mail congres.cannes@igymarinas.com au plus tard 10 jours avant le démarrage de la manifestation.

Nombre de pax
déclarés

Lettre assignation
capitaine jointe

Tous les
renseignements
complets & lisibles

REDEVANCES PORTUAIRES

Partie 1

Nom de la manifestation : _____

Catégorie : _____

MONTANT A REGLER :

(voir tableau ci-dessous pour identifier le montant)

 € catégorie OK montant OK

FRAIS DE DOSSIER :

(montant forfaitaire de 200 euros)

 € frais OK

TOTAL

 € preuve paiement OK

TARIFS QUAI D'HONNEUR 2022

	LONG MAX (en mètres)	LARG MAX (en mètres)	TARIF MIPIM ¹	TARIF FESTIVAL DU FILM ²	TARIF CANNES LIONS ³	TFWA ⁴	EVENT 4 JOURS ⁵	CANNES SERIES ⁶
LM	10 à 10,99	3,7	560,16 €	1 608,36 €	682,18 €	804,18 €	488,00 €	732,00 €
NO	11 à 11,99	4	657,12 €	1 886,24 €	800,12 €	943,12 €	572,00 €	858,00 €
P	12 à 12,99	4,3	751,16 €	2 154,24 €	914,12 €	1 077,12 €	652,00 €	978,00 €
Q	13 à 13,99	4,6	830,76 €	2 397,60 €	1 014,80 €	1 198,80 €	736,00 €	1 104,00 €
R	14 à 15,99	4,9	1 011,40 €	2 918,80 €	1 235,40 €	1 459,40 €	896,00 €	1 344,00 €
S	16 à 17,99	5,2	1 237,80 €	3 575,52 €	1 512,76 €	1 787,76 €	1 100,00 €	1 650,00 €
T1	18 à 20,99	5,6	1 536,00 €	4 420,00 €	1 873,00 €	2 210,00 €	1 348,00 €	2 022,00 €
T2	21 à 23,99	6	1 900,00 €	5 472,00 €	2 318,00 €	2 736,00 €	1 672,00 €	2 508,00 €
U	24 à 28,99	7	2 692,00 €	7 748,00 €	3 282,00 €	3 874,00 €	2 368,00 €	3 552,00 €
V	29 à 33,99	8	3 572,00 €	10 284,00 €	4 357,00 €	5 142,00 €	3 140,00 €	4 710,00 €
W	34 à 38,99	9	4 640,00 €	13 356,00 €	5 658,00 €	6 678,00 €	4 080,00 €	6 120,00 €
X	39 à 43,99	10	5 800,00 €	16 700,00 €	7 075,00 €	8 350,00 €	5 100,00 €	7 650,00 €
Y	44 à 48,99	11	7 104,00 €	20 448,00 €	8 663,00 €	10 224,00 €	6 244,00 €	9 366,00 €
Z	49 à 53,99	12	8 540,00 €	24 588,00 €	10 417,00 €	12 294,00 €	7 508,00 €	11 262,00 €
Z01	54 à 58,99	13	10 116,00 €	29 128,00 €	12 340,00 €	14 564,00 €	8 896,00 €	13 344,00 €
Z02	59 à 64,99	14	11 976,00 €	34 480,00 €	14 608,00 €	17 240,00 €	10 528,00 €	15 792,00 €

TARIFS QUAI DU LARGE 2022

	LONG MAX (en mètres)	LARG MAX (en mètres)	TARIF MIPIM ¹	TARIF FESTIVAL DU FILM ²	TARIF CANNES LIONS ³	TFWA ⁴	EVENT 4 JOURS ⁵	CANNES SERIES ⁶
Z03 ⁷	65 à 71,99	15	14 576,00 €	41 636,00 €	17 697,00 €	20 818,00 €	12 484,00 €	18 726,00 €
Z04	72 à 78,99	16	17 096,00 €	48 840,00 €	20 758,00 €	24 420,00 €	14 648,00 €	21 972,00 €
Z05	79 à 85,99	17	19 764,00 €	56 460,00 €	23 997,00 €	28 230,00 €	16 932,00 €	25 398,00 €
Z06	86 à 92,99	18	22 624,00 €	64 624,00 €	27 467,00 €	32 312,00 €	19 380,00 €	29 070,00 €
Z07	93 à 99,99	19	25 672,00 €	73 332,00 €	31 168,00 €	36 666,00 €	21 992,00 €	32 988,00 €
Z08	100 à 106,99	20	28 908,00 €	82 580,00 €	35 099,00 €	41 290,00 €	24 764,00 €	37 146,00 €
Z09	107 à 113,99	21	32 340,00 €	92 380,00 €	39 264,00 €	46 190,00 €	27 704,00 €	41 556,00 €
Z10	114 à 120,99	22	35 960,00 €	102 724,00 €	43 661,00 €	51 362,00 €	30 804,00 €	46 206,00 €
Z11	121 à 127,99	23	39 768,00 €	113 604,00 €	48 285,00 €	56 802,00 €	34 068,00 €	51 102,00 €
Z12	128 à 134,99	24	43 772,00 €	125 036,00 €	53 144,00 €	62 518,00 €	37 496,00 €	56 244,00 €

¹ Tarif event 4 jours + forfait 4 jours pre-manifestation au tarif basse saison² Tarif event 12 jours + forfait 4 jours pre-manifestation au tarif haute saison³ Tarif event 5 jours + forfait 2 jours pre-manifestation au tarif haute saison⁴ Tarif event 6 jours + forfait 2 jours pre-manifestation au tarif haute saison⁵ Event 4 jours = MIPTV, MIDEM, MIPCOM⁶ Tarif event 6 jours⁷ Longueur maximale 67 mètres sur la JAE, les demandes pour des tailles supérieures sont sujettes à une demande de dérogation à l'autorité portuaire

Tarifs en euros TTC susceptibles d'être modifiés au 1er Janvier de chaque année

Une facture de régularisation serait alors éditée suite à la confirmation des modifications tarifaires

COORDONNEES BANCAIRES:

BANQUE : CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON

Libellé du Compte : MARINA DU VIEUX PORT DE CANNES

IBAN : FR76 1348 5008 0008 0105 3291 382

RIB : 13485 00800 08010532913 82

ADRESSE SWIFT : CEPAFRPP348

RESUME DES PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

Page	CONCERNANT LE CONTRAT	
2.2	Contrat d'affrètement signé par toutes les parties	<input type="checkbox"/>
2.2	Preuve de versement du 1er acompte par l'affrèteur validant le contrat	
2.2	Preuve du lien entre l'affrèteur (A2) et l'objet de la manifestation (pour les evenements FIF et CANNESERIES)	
ou	Certificat "usage strictement privé-propriétaire à bord"	
2.3	RCS ou équivalent et objet de la société B2	
CONCERNANT L'EVENEMENT		
2.4	Numéro d'accréditation et facture officielle émise par l'organisateur	
CONCERNANT LE NAVIRE		
2.5	Certificats de l'état du pavillon du navire et statut du navire (à jour)	
2.5	Certificat de la société de classification (à jour)	
2.5	Attestation d'assurance P&I (à jour)	
CONCERNANT le PROPRIETAIRE et/ou SON REPRESENTANT		
2.6	RCS ou équivalent de la société D2	
2.6	Attestation du propriétaire (P) désignant le Capitaine ("power of attorney")	
2.6	Pouvoir du propriétaire (P2) désignant la société le représentant (D2)	
CONCERNANT les FRAIS d'AMARRAGE et de DOSSIER		
2.7	Paiement des redevances d'amarrage (preuve de virement identifié)	
2.7	Paiement des frais de dossier (preuve de virement identifié)	
INFORMATIONS & SIGNATURES UTILES à VERIFIER		
Page 1.2	Signée par l'affrèteur (A1) & le Broker (B1)	
Page 1.3	Signée par le Broker (B1) ou l'affrèteur (A1)	
Page 1.3	N° "Yacht Pass" ou "accréditation" remis par l'organisateur de la manifestation	
Page 1.4	Signée par le propriétaire (P1) et son délégataire (D1)	
Page 1.5	Signée par le Capitaine (C1)	
VERIFICATIONS UTILES		
Page 1.4 & 1.5	Caractéristiques HORS TOUT (longueur, largeur, tirant d'eau)	

QUAI d'HONNEUR

PIECES A JOINDRE : page 1.2 du dossier

1.1 - Le Contrat d'affrètement

1.2 - Preuve du versement du 1^{er} acompte



(Validant le contrat d'affrètement)

1.3 - Preuve du lien entre l'affréteur (A2) et l'objet de la manifestation.

Pour FIF et CANNESERIES : attestation sur l'honneur sur papier en tête de l'affréteur certifiant son lien avec l'univers de la manifestation en question.

ou

1.4 - La déclaration du propriétaire (P2) pour un « usage strictement privé ».

- Dans le cas d'un usage privatif aucune publicité à bord ne sera tolérée

QUAI d'HONNEUR

PIECES A JOINDRE : page 1.3 du dossier

Accréditation et facture émise par l'organisateur

- MIPIM, MIPTV, MIPCOM et MAPIC : joindre copie de la facture émise par RX avec numéro de client

IMPORTANT : Minimum d'accréditations par taille de navire loué :

- Moins de 18m = 2 accréditations au minimum par société
- Entre 18 et 24m = 3 accréditations au minimum par société
- Entre 24 et 39m = 4 accréditations au minimum par société
- Plus de 39m = 5 accréditations au minimum par société

- TFWA TAX FREE : joindre numéro d'accréditation YACHT VILLAGE avec facture TFWA, ou si société pas membre du YACHT VILLAGE fournir preuve de présence de la société en question dans le marché du Duty Free

- CANNES LIONS : facture CANNES LIONS et numéro de YACHT PASS fourni par l'organisateur

QUAI d'HONNEUR

PIECES A JOINDRE : page 1.2 du dossier

Broker (B1) représentant l'affréteur :

2.1- Doc 1 : RCS de la société B2 ou équivalent 

QUAI d'HONNEUR

PIECES A JOINDRE : page 1.4 du dossier

CONCERNANT LE NAVIRE :

IMPORTANT : tous les documents fournis doivent impérativement être à jour au dépôt du dossier.

A - Doc 1 : Certificat d'enregistrement  pavillon et certificat de statut (certificate of compliance)

B - Doc 2 : Classification du navire (certificat de classe) 

Certificat d'expertise annuelle du yacht - IMPORTANT : comprenant la page avec les visites annuelles de contrôle à jour

C - Doc 3 : Attestation d'assurance 

Attestation du yacht incluant la couverture pendant les manifestations

QUAI d'HONNEUR

PIECES A JOINDRE

LE REPRESENTANT DU PROPRIETAIRE (P1) DU NAVIRE :

4.1 - Doc 1 : RCS ou équivalent du Délégué (D2) (page 1.4 du dossier) 

4.2 - Doc 2 : Pouvoir de P2 à D2 (page 1.4 du dossier) 

- Pour signature du contrat d'affrètement.

4.3 - Doc 3 : « Power of attorney » (du Propriétaire au Capitaine)

- Pour signature du contrat d'affrètement (si le Capitaine est le  représentant du propriétaire).

4.4 - Doc 4 : Lettre designation capitaine (page 1.5 du dossier) 

- Si le Capitaine n'est pas le représentant de P2 (propriétaire).

QUAI d'HONNEUR

PIECES A JOINDRE : page 1.7 du dossier

Frais d'amarrage et de dossier

5.1 - Preuve de virement pour les frais d'amarrage 

5.2 - Preuve de virement pour les frais de dossier 

RÉGLEMENTATION sur les enseignes et barrières (navires et quais)

Ce cahier des charges a pour but de définir les exigences applicables à l'affichage d'enseignes et publicité, et à l'installation de structures sur les quais durant les manifestations et congrès

Pour les congrès organisés par RX :

contacter le bureau du port congres.cannes@igymarinas.com pour obtenir le documents résumant la réglementation

A BORD DES NAVIRES

Les calicots ne doivent pas dépasser les dimensions exactes des coupées et des bastingages des navires.

Les calicots ou autres ne doivent pas masquer le nom du bateau sur le tableau arrière.

De plus :

- **Navire à moteur** : Pas de dépassement de la superstructure du navire sauf pour les modules gonflables.

Cas spécial : modules gonflables

Dépassement de la superstructure : 1 mètre maxi

Si sphérique : diamètre hors tout maxi : 1m 50

Si de type forme oblongue (« dirigeable ») :

- Long. Maxi : 1m 80
- Diam. Maxi : 1m 20

- **Voilier** :

Pas de dépassement de la barre de flèche supérieure.

Un seul calicot entre les mâts :

- Longueur maxi : 10 mètres
- Largeur maxi : 0.80 mètre

Calicot en toile spécialement étudiée pour ne pas présenter de résistance au vent.

Cas spécial : modules gonflables :

Mêmes caractéristiques que ci-dessus

Dépassement des barres de flèches supérieures : 1 mètre maxi

Toute autre forme de publicité n'ayant pas été répertoriée dans ce cahier des charges doit faire l'objet d'une demande spéciale par écrit auprès des bureaux du port.

➤ Barrières :



Ci-dessus le modèle autorisé.

1^{er} cas : **l'ensemble du quai d'honneur est occupé** : un barrièrage partiel ou complet de la bande « bordure à quai » pourra être mis en place sur une profondeur maximale de 5,00 m sur la jetée Albert Edouard (nord et sud).

2^{ème} cas : **occupation partielle du quai d'honneur** : le barrière pourra être installé par groupe de yachts participants selon le plan de mouillage approuvé par la commission d'attribution. Ce barrièrage ne doit en aucun cas gêner (accès, contrôle des personnes,..) les autres navires ne participant pas à la manifestation.

➤ Autres :

Toute autre installation (podiums, véhicules de démonstration....) doit faire l'objet d'une demande écrite auprès des bureaux du port. Toute demande aura une réponse dans un délai maximum d'une semaine.

A défaut d'une réponse positive écrite, aucune installation ne pourra être faite. Toute infraction à ce règlement entraînera le démontage de l'installation considérée.

RÉGLEMENTATION DU QUAI D'HONNEUR

1. TRAVAUX :

Les travaux à bord des navires, et a fortiori sur les quais, pouvant occasionner une gêne et un risque pour le public présent sur les quais, sont interdits et ce pour toute la durée de la manifestation.

2. MUSIQUE // BRUIT :

Nous vous rappelons que nous sommes soumis aux arrêtés encadrant le tapage nocturne et que toute nuisance de ce type est interdite **après 00h30.**

3. COLLECTE DES ORDURES MENAGERES :

Afin de maintenir les quais en parfait état de propreté, un service de ramassage des ordures est mis en place sur les horaires suivants :

06H00 11H00 14H00 18H00

Nous vous remercions de respecter ces horaires pour le confort des clients du port et de ne rien déposer sur les quais en dehors des conteneurs. En cas de problème, n'hésitez pas à contacter à la réception au **04 92 98 70 20.**

4. COLLECTE DES EAUX USEES

Conformément à la réglementation en vigueur, et afin de maintenir le plan d'eau en parfait état de propreté, la collecte des eaux usées est obligatoire.

La liste des prestataires agréés par le port est disponible sur simple demande, conformément au plan de réception et de traitement des déchets du port de Cannes.

La « déclaration de collecte des eaux usées durant la manifestation » est obligatoire et devra être fournie pendant la manifestation.

5. LIVRAISONS :

Veuillez noter que les livraisons doivent être effectuées **avant 10H00.**

Les livraisons de carburants la livraison ou la collecte d'autres produits polluants sont interdites durant la manifestation.

6. ASSISTANCE PORTUAIRE :

Toute demande d'intervention pour les assistances portuaires devra être faite **entre 8H00 et 15H30** au numéro **04 92 98 70 20** afin de planifier au mieux l'ensemble des demandes et des opérations à réaliser le lendemain.

7. RAPPEL :

Clôture des comptes:

Le réglément des fluides et autres services portuaires doit être effectué avant le départ du navire.

Toute l'équipe du Port de Cannes reste à votre disposition au 04 92 98 70 20 pour vous apporter toute information nécessaire au bon déroulement de votre séjour.

Liste des prestataires agréés pour la collecte des eaux usées des navires à la date du 15 Sept 2022

Attention : liste susceptible de changement, la liste à jour est disponible sur simple demande, conformément au plan de réception et de traitement des déchets du port de Cannes

1. Liste des prestataires agréés pour la collecte des déchets des navires au port de Cannes :

Ordures ménagères	Collectés par les services portuaires
Emballages ménagers, Papiers	Collectés par les services portuaires
Verre	Commune de Cannes
Déchets Industriels Banals	Non autorisé sauf cas d'urgence
Déchets spéciaux	Non autorisé sauf cas d'urgence
Eaux usées : grises et noires	ECOTANK- info@ecotank.fr - +33 6 85 501 835 BLUE MARINE - contact@bluemarinecleaning.com - +33 6 09 52 03 12.
Eaux de cale, sludge	ECOTANK- info@ecotank.fr - +33 6 85 501 835 BLUE MARINE - contact@bluemarinecleaning.com - +33 6 09 52 03 12.

TENTES de QUAI

Cahier des charges

1- MATERIELS :

- Tentes blanches.
- **Toit pagode.**
- Modèle unique et uniforme.
- Hauteur de passage ajusté à 2m50.
- Les dimensions des modules doivent être adaptables au plus juste à :
 - La largeur des navires : entre 5 et 14m
 - La largeur des quais :
 - Portion à 4m (pour le quai de la Gare Maritime)
 - Portion à 5m (jetée Sud et jetée Nord)
- Résistance maximale au vent : 100km/h (art. CTS7 arrêté du 23/01/1985 modifié).
- Résistance au feu : matériau classé M2 (art. CTS8 arrêté du 23/01/1985 modifié).

2- POINTS PARTICULIERS :

Matériel :

- Les tentes devront être ouvertes en permanence sur les trois côtés afin de laisser libre :
 - L'accès à la passerelle.
 - Le passage des publics sur le quai.

Construction :

- Aucun amarrage sur les appareils, les bornes ou autres équipements de quai (aucun « splitage », perçage ou fixation sur le quai).
- Les sangles d'amarrage reliant la structure au lestage seront de couleur blanche.
- La stabilité sera assurée par lestage ou plancher autoporteur (dans ce dernier cas l'accessibilité aux PMR devra être assurée selon les normes en vigueur) selon préconisations des fabricants, le prestataire devra tenir à disposition les documents correspondants.
- Les lestages cubiques ou parallépipède rectangle devront être recouverts de coton gratté blanc afin de garantir l'esthétique visuelle.
- **Un engagement concernant la sécurité et la conformité des tentes devra être communiqué au port de Cannes à la fin de l'installation des tentes au plus tard 12 heures avant l'ouverture de la manifestation.**
- **Le montage de la tente ne peut pas démarrer avant l'arrivée du bateau.**
- Il est interdit de démonter les potelets délimitant le passage piétons de la jetée. En cas de perte des potelets, ceux-ci seront facturés au bateau à hauteur de 300€ par potelet.

- La fin de l'installation doit être la veille du premier jour de l'événement sauf cas exceptionnel : arrivée tardive du navire, demande spécifique. Dans ce cas, l'autorisation d'intervenir devra être demandée au port de Cannes par le demandeur du poste.

3- **QUALITE & SECURITE** :

Conformément à la réglementation en matière de qualité et de sécurité, le titulaire s'engage à se soumettre aux normes et réglementation en vigueur, concernant notamment :

3.1 : **Capacité** :

L'installateur devra justifier sa capacité à la réalisation de l'opération (personnel titulaire du CAP de monteur ou équivalent reconnu), il remettra un mémoire pour chaque type de structure proposée :

- Dossier technique du fabricant.
- Homologation du matériel.
- PV de classement au feu des toiles.
- Description du mode de construction (lestage, plancher autoportant...).
- Justificatifs des vérifications techniques.
- Ainsi que toute pièce qui pourrait être réclamée par la commission de sécurité.

Il justifiera de son assurance professionnel et risques aux tiers.

3.2 : **Les structures proposées** :

En particulier, elles devront satisfaire au règlement contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP du 25/06/1980 modifié et aux dispositions particulières de l'arrêté du 23/01/1985 portant sur les dispositions spéciales des établissements de type CTS.

3.3 : **Les structures installées** :

L'installateur devra établir et remettre une attestation de bon montage et de contrôle visuel pour chaque structure installée y compris pour les structures de moins de 16m². Un plan de prévention sera établi, les modalités de livraison, chargement, déchargement seront formalisées.

Installations électriques : si des installations électriques sont disposées dans les structures, elles devront être conformes à la réglementation et en particulier à la norme NF C15-100. En tant que professionnel, il aura obligation de conseil et d'alerte sur la bonne mise en œuvre de ces installations.

Les images ci-dessous sont purement indicatives et ne sont en aucun un critère de choix.

OUI



NON

